



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du vendredi 13 juin 2019**

Président : Yann MADELINE
Secrétaire de séance : Samantha Foulon

Participants :

MM Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Fabrice Erval (SARP), David Peralta (Assainissement 81), Olivier Taxil (Fayence Assainissement), Philippe Meyer (SGA MEYER), Jean-Jacques Bonnefond (Suez RV Osis Sud-Est), André Rouet (La THP), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Loïc Durandeau (SUEZ RV OSIS), Stuart Harwood (PBS/S3C), Emmanuel Roche (ORTEC), Boris Dréant (SARP), Yves Pajot (KAERCHER), Christophe Alary (SARP Sud-Ouest), Damien Becquet (APLICA), Frédéric Le Bouguenec (SARP), Daniel Berthe .

Samantha Foulon, Charles Le Boulanger (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

Eric De France (Malézieux) pouvoir à Fabrice Erval, Florence Mignot (SARP) pouvoir à Fabrice Erval, Bernard Nucci (Malezieux) pouvoir à Yann Madeline, Guy Eveilleau (SARP), Claude Moreau (Rivard) pouvoir à André Rouet, Alexandre Giudicelli (SUEZ RV OSIS), Gilles Giora (IDETEC), Thomas Watrin (SUEZ RV OSIS), Vincent Delbecq (SANET BUTIN), , Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Daniel Flamme, Jean-Luc Robin (SODI SARP) pouvoir à Yann Madeline, Laurent Barbieri (Malezieux), Marc-Olivier Houel (SARP), Claude Blanc (APLICA), Odon Willaume (SAS Willaume), Gilles Carvallo, Emmanuel Parent (MPE), Yves Madeline (GEIDE).

Invités : Jean-Michel THION

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA du 29 mars 2019
- 2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération: accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence S3C et SIR, rencontre avec les constructeurs HUWER/HYDROVIDE et RIVARD, communication FNSA, négociations sociales et restructuration de branche, amiante.
- 3- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales
- 4- Congrès 2019
- 5- Etat financier
- 6- Questions diverses

Yann Madeline présente l'ordre du jour, donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10h15.

1- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 29 mars 2019

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2019 est approuvé à l'unanimité sans observation.

2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération

2.1 S3C : accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence S3C et SIR

Yann Madeline propose d'aborder l'actualité fédérale et de commencer par laisser la parole à Stuart Harwood pour annoncer une belle victoire pour la profession de la maintenance industrielle grâce au S3C.

En effet, Stuart Harwood rappelle que le 17 avril dernier, le S3C et le SIR ont conclu un accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence entre les deux entités.

Cet accord est historique, il s'inscrit dans la démarche initiée, en 2008, entre le S3C et le SIR qui vise à améliorer la sécurité des intervenants en nettoyage haute pression et en pompage sous vide sur les sites industriels. Cette reconnaissance mutuelle et d'équivalence permettra, non seulement, de faciliter la mobilité et les interventions transfrontalières des entreprises mais également de devenir le modèle à suivre pour étendre la démarche aux pays européens.

Les membres du Conseil d'Administration et Yann Madeline félicitent Stuart Harwood et les membres du S3C. Le conseil se poursuit avec un point sur le SYFFA et plus particulièrement concernant les constructeurs.

2.2 SYFFA

Yann Madeline rappelle que lors du Conseil d'Administration de la FNSA du 29 mars dernier, une problématique importante avait été soulevée concernant la volonté actuelle et future des constructeurs, et principalement des entreprises HUWER/HYDROVIDE et RIVARD, de procéder à une augmentation tarifaire significative des véhicules d'assainissement. Il avait alors été décidé de prévoir rapidement une réunion, composée de membres représentatifs de la profession, ayant pour objectif de rencontrer et d'échanger avec les deux sociétés sur ces questions essentielles pour les adhérents de la FNSA.

Une réunion a donc eu lieu, à la FNSA, le vendredi 26 avril 2019, en présence de Yann Madeline, Daniel Flamme, Philippe Maillot, Arnaud Stienne et Jérôme Taufour et les représentants de l'entreprise RIVARD (Claude Moreau et Jean Michel Thion), le matin, et des représentants des entreprises HUWER/HYDROVIDE (Jean Michel Avice et Bruno Le Bourhis), l'après-midi.

Une circulaire d'information a ensuite été envoyée aux adhérents afin de relater les échanges pendant cette réunion.

Yann Madeline accueille et présente aux membres du Conseil d'Administration l'invité de ce jour en la personne de Jean Michel Thion. Ce dernier se présente et revient sur la position de l'entreprise RIVARD.

Yann Madeline remercie Jean Michel Thion pour son intervention et passe la parole à André Rouet afin de revenir sur l'actualité du SYFFA.

André Rouet fait un point sur l'organisation de FNSA expo lors du prochain congrès de la FNSA en octobre prochain. Il interroge notamment les membres du Conseil d'Administration sur la possibilité ou non d'ouvrir la participation de FNSA expo aux non adhérents au SYFFA. Yann Madeline et d'autres membres du Conseil d'administration insistent sur le fait que la FNSA regroupe un certain nombre de syndicats professionnels dans lequel le SYFFA a toute son importance. Et que l'intérêt d'être adhérent à ce syndicat réside dans le fait de réserver certaines prérogatives à ses membres, dont la participation à FNSA expo.

Yann Madeline précise que même si certains prestataires pourraient y voir un certain intérêt, pour autant, en tant que Président de la FNSA il n'est pas favorable à l'ouverture de FNSA expo à des non adhérents dans l'intérêt des membres du SYFFA. Cette position est tout à fait différente de la position qui pourrait être tenue quant à une éventuelle ouverture du SYFFA à des adhérents autres que Français.

Les membres du Conseil d'administration entérinent donc une ouverture de FNSA expo uniquement aux adhérents du SYFFA. Les non adhérents ayant par ailleurs la possibilité de participer à d'autres salons professionnels ou d'autres événements particuliers.

André Rouet poursuit en informant les membres du Conseil d'administration que le prochain CA du SYFFA aura lieu le 3 juillet prochain et sera l'occasion de nommer trois nouveaux administrateurs et un nouveau représentant SYFFA au Conseil d'Administration de la FNSA suite au départ de Sylvie Frantz.

Enfin, André Rouet précise que les fabricants et constructeurs ont connu un bon début d'année pour le matériel mais avec un léger ralentissement au niveau des commandes des clients industriels.

Yann Madeline remercie André Rouet pour toutes ces explications et passe la parole à Samantha Foulon, en l'absence d'Alban Raimbault, pour faire un point sur la communication FNSA.

2.3 Communication FNSA

Samantha Foulon fait un point sur les avancées du sujet communication FNSA à l'aide de différents outils et notamment avec la création de forums sur le site internet de la FNSA. En effet, un forum par syndicat a été mis en place dans l'espace adhérent.

Par ailleurs, concernant la journée régionale FNSA, il a été convenu de mettre en place une journée FNSA dans chaque région (découpage fédéral). Cette dernière vient de la volonté de mieux identifier la fédération et ses métiers auprès des professionnels et des institutionnels. L'objectif est d'apporter de la matière technique, du relationnel et de la visibilité. Les délégués régionaux sont intégrés à la réflexion pour cibler le lieu, la période et apporter la teinte régionale sur le déroulé de la journée. Une approche par les données (Code NAF) et le relationnel permettra d'élargir l'auditoire et de créer l'événement autour de l'assainissement, ses métiers et ses problématiques. Des interventions de professionnels et de scientifiques et/ou d'institutionnels permettront de placer la FNSA comme interlocuteur de poids dans l'écosystème de l'assainissement. Un planning est donné à titre indicatif:

- Novembre 2019 : EST
- 2020 : CENTRE-EST, NORD, OUEST
- 2021 : SUD-EST, CENTRE-OUEST, SUD-OUEST

Quant à l'animation, afin de s'identifier à la FNSA, il est prévu de demander à un adhérent (indépendant et représentant moins de 20 salariés), régulièrement, de répondre à 3 questions (historique, son métier, le futur) qui seront non seulement diffusées sur le site internet de la FNSA, mais aussi dans la newsletter et en faire une récurrence.

Afin de prendre en main son rôle de lanceur d'alerte, la FNSA se dote d'un outil pour soutenir les adhérents qui auraient des concurrents sur leur territoire qui ne respectent pas les règles en vigueur. Ainsi, une lettre alertant les autorités locales sur les pratiques délictueuses est mise à disposition.

Enfin, suite à une formation des permanents de la FNSA sur les réseaux sociaux, il va être mis en place une étude particulièrement pointue sur les réseaux à utiliser en fonction des publics cibles et des objectifs fédéraux notamment concernant l'attractivité des métiers représentés par la branche.

Yann Madeline remercie Samantha Foulon et invite Fabrice Erval à poursuivre l'ordre du jour avec l'actualité sociale.

2.4 Actualité sociale de la branche assainissement et maintenance industrielle

Fabrice Erval commence par un point sur le rapprochement de branche.

✓ Rapprochement de branches

Fabrice Erval rappelle que lors du dernier Conseil d'Administration, en mars, les membres du Conseil avaient été informés de l'existence de la lettre de la Ministre du travail, Muriel Penicaud, à destination de Monsieur Romain afin de le missionner pour élaborer un rapport sur les prochains critères de rapprochement de branches. Ce rapport sera finalisé aux alentours du 24 juillet prochain.

Dans ce courrier était notamment évoqué la volonté du gouvernement de réduire le nombre de branches à 100 voire 50.

Outre le fait que de nombreuses questions se posent quant à l'objectif suivi par le gouvernement en terme de chiffres et de création de nouveaux critères de restructuration de branches (effectif ? formation professionnelle ?), la question essentielle pour la branche assainissement et maintenance industrielle est de déterminer l'objectif à atteindre en terme de cohérence économique et social qui permettra de diriger ses choix et de construire un argumentaire solide en cas de fusions forcées par le Ministère.

Néanmoins, Fabrice Erval attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur l'avancée positive et précurseuse de la Fédération sur ce thème de la restructuration de branches. En effet, une réunion avec les organisations syndicales de salariés de la branche assainissement et maintenance industrielle et ceux des 3D (désinsectisation, désinfection et dératisation), a eu lieu, le mardi 11 juin au matin, à la CS3D permettant de présenter la branche AMI et de sensibiliser les différents membres des CPPNI aux futurs travaux concernant les conventions collectives. Suite

à cette réunion les deux Présidents des deux branches professionnelles ont signé une lettre d'intention de rapprochement de branches entre la FNSA et la CS3D envoyée à la DGT après validation par un Cabinet d'avocat qui accompagnera, si les membres du Conseil d'administration l'approuvent, les deux branches dans ses travaux.

Si cette lettre n'a pas de valeur juridique en tant que telle, elle inscrit les deux branches dans un projet de rapprochement concret impliquant une étude particulièrement rigoureuse des textes conventionnels afin de procéder, d'ici peu, à une fusion du champ conventionnel et à la mise en place, à terme, soit d'une convention collective harmonisée soit d'une convention collective socle avec des annexes sectorielles et/ou catégorielles.

Les membres du Conseil d'administration valident l'accompagnement de la FNSA par un avocat pour mener à bien les travaux de rapprochement et se félicitent d'un tel rapprochement avec un secteur d'activité particulièrement proche de celui de l'assainissement et de la maintenance industrielle notamment en ce qu'ils veillent, tous deux, à la protection de l'environnement et de la salubrité publique ainsi qu'à des prestations de services de qualité, de proximité, dotées d'une certaine technicité et à destination d'un public identique que sont les particuliers, les industriels et les collectivités.

Fabrice Erval continue le point social avec les travaux de la commission sociale (CPPNI/CPNE) et la feuille de route prévue pour cette année. Ainsi, il est convenu d'établir, avec les partenaires sociaux, un calendrier des travaux jusqu'à fin janvier 2020 qui prendra en considération des éléments suivants :

- les salariés qui sortent : fins de carrières,
- les salariés qui entrent : image de la profession/attractivité des métiers,
- la formation professionnelle : les connaissances, évolution des outils, CQP, + de technique,
- la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : évolution professionnelle,
- les classifications et les coefficients : emplois repères,

Les partenaires sociaux pourront ainsi anticiper les différentes réunions et contribuer à leurs préparations.

Les prochaines réunions paritaires auront lieu le 24 juin prochain au cours desquelles sera notamment présenté le bilan social de la branche pour 2018.

Yann Madeline remercie Fabrice Erval pour son implication au sein de la commission sociale et pour toutes ces explications. Par ailleurs, il le félicite pour l'anticipation dont il fait preuve face au sujet du rapprochement de branche et à la concrétisation du rapprochement avec la CS3D impliquant par ailleurs de futurs travaux conventionnels qui permettront de rendre nos deux branches plus fortes et cohérentes.

L'ordre du jour se poursuit avec un point sur l'amiante pour lequel la parole est donnée à Samantha Foulon en l'absence de Guy Eveilleau et d'Alban Raimbault.

2.5 AMIANTE

Samantha Foulon fait un premier point sur l'hygiène immobilière. Les fiches récapitulantes des modes opératoires ont été revues et devraient être bientôt finalisées, ainsi qu'un guide mode d'emploi.

Elle poursuit ensuite par un second point sur le curage des réseaux horizontaux. Plusieurs conventions de partenariat ont été mises en place ou sont en cours de discussion : avec Nantes Métropole (signée), Grand Chambéry (signée) le SMEA (signée également), Rennes Métropole (signée), Communauté des communes Giennoises (en cours de signature), Métropole de Rouen (en discussion), le Val de Marne (en discussion). Ces conventions actent la mise à disposition des ouvrages, le partage des données ainsi que l'accord sur les protocoles utilisés lors des chantiers tests.

Une réunion a eu lieu à la FNSA, le mardi 11 juin, avec différentes entreprises adhérentes pour faire un point d'état d'avancement. Une autre réunion avec les différents partenaires est prévue en septembre prochain.

Par ailleurs, Samantha Foulon informe les membres du Conseil d'Administration que la FNSA a collaboré à la rédaction d'un article concernant l'action fédérale relative à l'amiante et les chantiers test dans le magazine dimension amiante, aux côtés de la métropole de Rouen.

Enfin, concernant le repérage amiante le décret modificatif du repérage avant-travaux est paru au journal officiel et fixe le nouveau calendrier d'entrée en vigueur des repérages dans chacun des six domaines prévus par le décret du 9 mai 2017. Comme nous l'avions déjà annoncé, l'application sera échelonnée sur 2019 et 2020.

Yann Madeline remercie Samantha Foulon pour son intervention.

3- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales

Yann Madeline passe ensuite la parole aux syndicats en commençant par le SNEA pour faire état de leurs travaux.

3.1 Point sur les travaux des syndicats

➤ SNEA

Olivier Taxil prend la parole pour le SNEA.

Ce dernier fait état des sujets en cours au sein du syndicat, notamment du lancement du groupe de travail « attractivité et valorisation » composé des membres suivants: Bernard Nucci, Christophe Alary, Loïc Durandeu, et Thomas Felon.

Par ailleurs, une première réunion de brainstorming a été organisée le 16 mai dernier afin de poser les lignes directrices des travaux à entreprendre et notamment sur les réflexions suivantes:

- vers qui souhaite-t'on communiquer ?
- quels messages veut-on faire passer ?
- pour quels objectifs ?
- mettre en place un cahier des charges technique

Les membres du SNEA travaillent aussi à la mise en place d'une Charte de déontologie SNEA.

Yann Madeline remercie Olivier Taxil pour ce retour sur les travaux du SNEA et souhaite apporter quelques précisions quant au rôle des syndicats affiliés à la FNSA et notamment le SNEA suite à quelques questions du syndicat auprès des membres du CODIR de la FNSA.

En effet, Yann Madeline rappelle que les syndicats professionnels sont chargés de pouvoir mettre en avant des problématiques et des sujets propres à la profession et particulièrement techniques. De leur côté, les permanents de la FNSA et les membres du CODIR « chapeautent » les syndicats pour « mettre en musique » les différents thèmes permettant de faire avancer la profession. Pour les questions récurrentes qui feraient l'objet d'un doute ou d'un rappel de positionnement fédéral, le Président du Syndicat, de la FNSA voire la Déléguée Générale sont présents pour statuer directement.

Enfin Yann Madeline demande l'accord de Daniel Flamme pour participer au prochain Conseil d'Administration du SNEA. Ce dernier accepte volontiers.

L'ordre du jour se poursuit avec une synthèse des travaux du SMI2D préparée par Charles Le Boulanger.

➤ **SMI2D**

Charles Le Boulanger évoque, tout d'abord, le sujet relatif au rinçage des citernes. En effet, une réunion a eu lieu le 10 avril dernier avec les principaux collecteurs concernant la charte rinçage pour faire la synthèse des questionnaires reçus et proposer des solutions. Il en ressort que : les installations doivent être équipées pour le rinçage des citernes, adaptées à la typologie de la citerne et aux déchets contenus dans celle-ci (pâteux, ...) et à défaut de rinçage et/ou de non-respect des obligations de la charte, il sera prévu le versement d'une indemnité au collecteur dont le montant sera fixé d'un commun accord entre les signataires de la charte.

Le SYVED et le SYPRED proposent de rencontrer les collecteurs pour faire le point sur la démarche, en septembre.

Par ailleurs, Charles Le Boulanger informe les membres du Conseil d'Administration que le CA du SMI2D a eu lieu le 22 mai dernier au cours duquel, les membres ont procédé à l'exploitation du questionnaire envoyé aux adhérents. Ce dernier révèle des difficultés de recrutement et de communication sur les métiers auprès des jeunes. Les administrateurs du SMI2D demandent donc à la Fédération de mettre en place une démarche de communication.

Il ressort aussi une demande de reconnaissance des compétences et des salaires pour laquelle il serait possible de s'appuyer sur la démarche du S3C permettant de faire la promotion des compétences des salariés ou éventuellement d'élaborer un CV de compétence professionnelle qui reprend l'ensemble des formations détenues par le salarié en précisant le coût en montant et en nombre de journée de formation.

Puis, le questionnaire soulève la problématique de reconnaissance des adhérents SMI2D par les entreprises utilisatrices. Il conviendrait donc de réfléchir à une stratégie de partenariat entre le SMI2D et des groupements d'entreprises utilisatrices en s'appuyant sur la démarche de certification développée par le S3C, à l'image de la convention de partenariat entre le MASE, l'UIMM et France Chimie.

Enfin il est nécessaire d'obtenir une meilleure prise en compte des déchets dans la réglementation ADR ; pour ce faire, il serait intéressant de réfléchir à un rapprochement avec l'APTH ou des associations regroupant les conseillers à la sécurité pour aider la profession à mettre en avant les problématiques liées aux déchets et à son transport dans le cadre de l'ADR.

Charles Le Boulanger précise que d'autres points ont été examinés comme l'agrément eco-DDS, le groupe de travail ADR FNADE, la traçabilité des déchets dangereux via « Track déchets », l'accord Européen MASE-France Chimie-VCA, la convention de partenariat MASE-UIMM-France Chimie, l'accord S3C – SIR – WJTA, Equivalence S3C SIR et la recommandation R.502

Le Conseil d'Administration du SMI2D a préparé un questionnaire à destination des adhérents afin de mieux cibler les difficultés rencontrées lors de la collecte des déchets dans le cadre de la réglementation ADR et d'établir un état des lieux des installations de rinçage des citernes centre par centre.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger pour toutes ces précisions et laisse la parole à Fabrice Erval, en l'absence de Gilles Giora, pour les travaux du SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

Fabrice Erval précise qu'un Conseil d'Administration du SYNCRA a eu lieu la veille, le 12 juin, mais qu'il n'était pas présent, Alban Raimbault et Gilles Giora étant absents, il est juste fait état des travaux en cours.

Ainsi, Fabrice Erval informe les membres du Conseil d'Administration qu'après la publication des fascicules 70-1 et 71, la commission technique du SYNCRA s'est réunie le 12 Juin 2019 pour initier le travail de mise à jour des CCTP-types.

Yann Madeline remercie Fabrice Erval pour son intervention et passe la parole à Samantha Foulon pour les travaux du SYNABA en l'absence de Christine Bérard.

➤ **SYNABA**

Samantha Foulon informe les membres du Conseil d'Administration que le CA du SYNABA a pris la décision de faire évoluer le barème des tarifs d'adhésion pour une meilleure prise en compte de la réalité du tissu économique (à entériner lors de la prochaine Assemblée Extraordinaire), soit , en fonction de l'effectif :

- de 0-10 : 400€
- de 10-20 : 600€
- + de 20 : 800€
- et si agence (autre que le siège social) : + 100€

Par ailleurs, les administrateurs du SYNABA restent très impliqués dans l'organisation des Assises de l'ANC qui auront lieu les 16 et 17 octobre prochains. Les thèmes de ces « Rencontres nationales des acteurs de l'ANC » seront les suivants :

- Une baseline : Séparer, traiter, valoriser les eaux usées à la source
 - Un parcours dédié à l'ANC avec toutes les étapes de la filière
 - Un parcours plus ouvert sur la gestion des eaux à la parcelle
 - Un parcours dédié aux prises de parole sous forme de focus
 - Un salon repensé, plus ouvert, avec 3 salles

Yann Madeline remercie Samantha Foulon pour ces précisions.

➤ **APLICA**

Damien Becquet présente les travaux en cours pour APLICA.

Ce dernier précise qu'APLICA a aujourd'hui 71 adhérents et que la dernière Assemblée Générale a eu lieu à Biarritz en mai dernier.

Yann Madeline remercie Damien Becquet et propose de continuer avec les travaux des commissions.

3.2 Travaux des commissions

✓ **Commission technique et sécurité**

Yann Madeline passe ensuite la parole à Daniel Berthe pour la commission technique et sécurité.

Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration que le groupe de travail « Obturateurs » élabore un guide des bonnes pratiques dont la version 4 est en préparation pour la prochaine réunion du 1er juillet.

Concernant le Livret d'accueil FNSA, les devis des imprimeurs pour réaliser sa mise à jour sont à l'étude.

Daniel Berthe rappelle aussi l'importance de prendre en considération la recommandation R502 concernant le pompage et précise que le même travail va débiter sur la haute pression. La complexité de ce thème résidera principalement dans la détermination du périmètre (champ d'application).

Yann Madeline remercie Daniel Berthe.

✓ **Commission Qualitass**

Daniel Berthe poursuit et présente les travaux de la commission Qualitass.

Daniel Berthe indique aux membres du Conseil d'Administration que la Commission d'attribution s'est réunie le 21 mai pour l'examen des dossiers de candidatures.

76 % des entreprises concernées sont inscrites dans la démarche (soit 106) et 73% des entreprises sont à jour (soit 102). En nombre de salariés cela représente donc 8500 salariés.

Enfin, 6 audits ont été réalisés et 6 autres sont en cours de programmation avec l'auditrice externe Dominique BELAYGUE.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe.

✓ **S3C (Système de Certification, Compétence et Conformité)**

Stuart Harwood complète sa première intervention avec les travaux du S3C.

Il précise notamment qu'un partenariat avec pôle emploi et l'APAVE a permis de faire passer des sessions de formation avec 50 % de réussite.

Yann Madeline remercie Stuart Harwood.

4. Organisation du Congrès de la FNSA pour 2019

Charles Le Boulanger présente le déroulé de FNSA-Expo 2019 qui aura lieu aux Sables d'Olonne.

Il informe les membres du Conseil d'Administration que la date du prochain congrès FNSA Expo est le 2/3 octobre et que la salle et les hôtels sont réservés.

Le programme est le suivant :

- Mercredi 2 octobre

L'après-midi : Installation des exposants et des matériels

16h00 - Arrivée des congressistes dans les hôtels :

COTE OUEST, ATLANTIC, LES ROCHES NOIRES

17h00 - Accueil des congressistes à l'hôtel COTE OUEST pour les Assemblées Générales

17h30 - Assemblées Générales Statutaires des syndicats et de la FNSA.

19h30 - Départ des hôtels en autocar pour la soirée FNSA

19h45 - Arrivée à LA SALORGE

Cocktail Dîner avec animation musicale

Minuit Fin de la Soirée et retour aux hôtels.

- Jeudi 3 octobre

09h00 Inauguration du salon FNSA-Expo 2019 au Domaine de l'ETABLIERE

12h00 Apéritif et Cocktail déjeunatoire parmi les stands

17h00 Clôture du Congrès FNSA et du salon FNSA-Expo 2019

Pendant l'exposition, visite d'un chantier de construction navale.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger pour cette organisation et passe au bilan financier de la FNSA.

5. Bilan financier 2018

En l'absence de Philippe Maillot, Yann Madeline donne état du bilan et du compte de résultats définitifs pour l'année 2018.

Le bilan et le compte de résultats pour 2018 sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

6. Questions diverses

Pas de question diverse.

Yann Madeline remercie tous les intervenants et les participants à ce Conseil d'Administration et sans autre point à l'ordre du jour, lève la séance à 13H.

Une date pour le prochain Conseil d'Administration sera proposée pour novembre 2019.

